

Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins



Origine du prix : l'inspiration de Bernard Normand (1945-2008)

Bernard Normand a assumé la direction de l'ICÉA de 1998 à 2006. On lui doit notamment l'établissement du partenariat gouvernemental ayant permis l'implantation de la Semaine québécoise des adultes en formation dans toutes les régions du Québec. Cet événement rappelait la diversité des besoins et des parcours des adultes ainsi que l'importance de valoriser l'apprentissage dans toutes les régions du Québec.

Le grand humanisme de Bernard Normand, sa volonté indéfectible d'améliorer le sort et les conditions de vie de ses semblables et son altruisme en font un modèle marquant de l'histoire québécoise dans le domaine de l'éducation des adultes.

Objectifs des prix

Les prix « Bernard-Normand / Fondation Desjardins » récompensent, dans chaque région administrative du Québec, deux adultes apprenants dont la démarche d'apprentissage ou de formation présente un intérêt pour la personne, en regard de son parcours et de ses objectifs de vie, mais aussi pour la collectivité. Chaque prix est assorti d'une bourse de 500 \$ offerte par la Fondation Desjardins.

Le « Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins pour la réussite » s'adresse à des personnes adultes ayant fait un retour aux études ou qui ont repris une formation et qui se démarquent par leur persévérance.

Le « Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins pour le retour aux études » s'adresse à des personnes adultes qui ont fait un retour aux études ou qui ont repris une formation après avoir décroché, au moins une fois, d'un cycle de formation dans le secteur des adultes.

La désignation des lauréats doit tenir compte des efforts entrepris par les adultes pour atteindre leur but. Il s'agit de célébrer des personnes apprenantes de la région, de souligner publiquement leur parcours comme source d'inspiration pour d'autres adultes et de favoriser la persévérance et la poursuite d'activités en vue d'accroître leurs capacités et leurs compétences.

Bien que la détermination à surmonter des obstacles importants pour réussir un parcours éducatif soit un élément dans le choix d'un lauréat, le prix vise surtout à faire la démonstration des avantages que procure la formation pour la personne et la collectivité.

Critères de sélection des lauréates et lauréats

Chaque jury régional pourra désigner un lauréat ou une lauréate pour chacun des deux prix en tenant compte des critères suivants :

Critères généraux

Les **critères généraux** sur lesquels les jurys s'appuieront pour déterminer les personnes lauréates aux « Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins » sont :

- que la personne soit âgée de plus de 16 ans et qu'elle ait réalisé des démarches d'apprentissage continu comme adulte, ce qui implique qu'elle n'a pas un parcours linéaire de formation. Cela exclut donc les jeunes de plus de 16 ans qui sont diplômés d'un établissement post-secondaire et qui l'ont été suivant un continuum d'études sans interruption;
- qu'elle soit résidente du Québec et ait suivi une démarche de formation continue ou d'apprentissage au Québec;
- qu'elle ait réussi ou complété une formation au Québec au cours des vingt-quatre derniers mois ou qu'elle soit dans un parcours de formation durant les douze mois suivant la remise de la bourse :
 - ↳ dans un établissement d'éducation, un organisme communautaire ou d'éducation populaire;
 - ↳ auprès d'une association ou d'une institution en vue de développer des compétences personnelles et citoyennes pour pouvoir agir de manière plus importante dans son milieu, dans sa famille, dans son organisme ou dans sa communauté;
 - ↳ dans le cadre de son travail, dans la perspective d'obtenir une reconnaissance d'apprentissage en milieu de travail;
 - ↳ auprès d'organismes d'employabilité, d'insertion ou d'orientation, qui permettent aux adultes d'envisager une insertion professionnelle ou la poursuite d'un engagement social et citoyen dans son milieu et sa communauté;
- que la formation lui permette d'aller plus loin dans la poursuite d'un programme de formation formel ou non formel, de disposer de capacités accrues dans une perspective d'insertion sociale ou professionnelle, de pouvoir jouer un rôle accru dans sa famille, sa communauté, son association ou réseau;
- qu'elle ait démontré de la persévérance et réussi à surmonter des obstacles à la formation;
- qu'elle ait un parcours inspirant pour d'autres adultes ou ses pairs;
- qu'elle ait un répondant ou une répondante qui puisse témoigner de son parcours.

Attention : les personnes adultes en démarche d'alphabétisation ne sont pas admissibles à ces prix. Ces personnes peuvent présenter leur candidature aux bourses « Je ne lâche pas, je gagne! » de la Fondation pour l'alphabétisation.

Critères spécifiques

Pour choisir une personne lauréate, les jurys tiendront également compte des critères spécifiques suivants :

- la personne apprenante doit pouvoir témoigner d'une volonté de poursuivre des activités de formation;
- elle doit assumer des frais particuliers dans la poursuite de ses activités de formation;
- elle a des besoins de soutien financier particulier, dus à son statut, ou à sa situation personnelle ou socio-économique particulière.

Pour le « **Prix Bernard-Normand / Fondation Desjardins pour le retour aux études** », les jurys devront tenir compte des critères suivants :

- la personne a déjà été inscrite à un cours en tant qu'adulte et a décroché en cours de cursus;
- et elle a fait un retour aux études ou repris une formation dans les douze derniers mois avant de recevoir sa bourse.